

MILLEIS
VIE



RAPPORT ARTICLE 29
de la loi Énergie et Climat

2023



MILLEIS VIE

RAPPORT 2023 ARTICLE 29 LEC

Sommaire

Stratégie du Groupe Milleis	4
1. Objectifs du groupe Milleis	4
2. Feuille de route du groupe	5
1. La Démarche Générale de Milleis Vie	6
1.1 Présentation de la démarche générale de Milleis Vie	6
1.2 La prise en compte des critères ESG dans la gestion du fonds en euros.....	7
1.3 La prise en compte des critères ESG pour les Unités de Compte	8
1.4 L'information des clients sur la prise en compte des critères ESG.....	12
1.5 Classification SFDR des contrats et des supports référencés au sein des contrats. 13	
1.6 Prise en compte des critères ESG dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion par les entreprises de réassurance vie	20
1.7 Labels & Initiatives	20
2. Les moyens déployés par Milleis Vie	23
2.1 Ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG	23
2.2 Actions menées pour renforcer ses capacités de prise en compte des critères ESG	25
3. Prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de Milleis Vie	26
3.1 Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance de Milleis Vie.....	26
3.2 Politique de rémunération	27
3.3 Règlement interne du Conseil d'Administration.....	27
4 Stratégie d'engagement de Milleis Vie	28
4.1 Périmètre des entreprises concernés par la stratégie d'engagement.....	28
4.2 Politique de vote et bilan	29



4.3 Décisions prises en matière de stratégie d'investissement (désengagement sectoriel notamment).....	29
5 Taxonomie Européenne et Combustibles Fossiles.....	30
5.1 Taxonomie.....	30
5.2 Combustibles Fossiles.....	31
6 Stratégie d'alignement avec les objectifs de l'accord de Paris et stratégie nationale bas-carbone « SNBC ».....	31
6.1 Objectifs quantitatifs à horizon 2030.....	31
6.2 Méthodologie interne utilisée.....	32
7. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité.....	35
7.1 Mesure du respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique.....	35
7.2 Méthodologie interne de prise en compte de l'enjeu de la protection de la biodiversité.....	36
8 Prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques.....	37
9 Informations issues de dispositions de l'article 4 du règlement (UE) du parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019 (Règlement SFDR).....	38
9.1 Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.....	38
9.2 Modalités de prise en compte dans la politique de gestion et due diligences.....	40
9.3 Source de données utilisées.....	41
9.4 Politique de sélection des partenaires producteurs (sociétés de gestion) et politique d'engagement.....	41
9.5 Tableau de prise en compte des Principales Incidences Négatives (ou PAIs) par Milleis Vie - (rapport quantitatif).....	42
9.6 Comparaison historique avec les périodes précédentes.....	45

Stratégie du Groupe Milleis

1. Objectifs du groupe Milleis

Le groupe Milleis est un groupe indépendant français, dont Milleis Vie est la compagnie d'assurance. Fort de son rapprochement avec le groupe Cholet Dupont Oudart, en février 2023, Milleis est aujourd'hui le 3e acteur français indépendant dans le domaine de la gestion de patrimoine. Conscient des enjeux climatiques, le groupe Milleis a décidé de définir une feuille de route à horizon 2030 en partant de l'année de référence 2023, dans laquelle Milleis Vie s'inscrit.

Groupe Milleis

Milleis Banque Privée

Milleis Vie

Cholet Dupont Asset Management

Cholet Dupont Oudart



2. Feuille de route du groupe

Feuille de route à horizon 2030	
Taxonomie et Combustibles fossiles	<ul style="list-style-type: none">✓ Exclusion des sociétés si le charbon > 5% du chiffre d'affaires (CA) ;✓ Exclusion des sociétés dont l'implication dans le pétrole et gaz non-conventionnel > 3% du chiffre d'affaires (CA)
Stratégie climat	<ul style="list-style-type: none">✓ Exclusion des sociétés dont l'implication est > 3% du chiffre d'affaires (CA) dans les sables bitumineux ;✓ Exclusion des sociétés dont l'implication est > 3% du chiffre d'affaires (CA) dans le gaz de schiste ;✓ Exclusion des sociétés dont l'implication est > 3% du chiffre d'affaires (CA) dans l'exploration pétrolière et gazière dans l'arctique ;✓ Suivi de la température des portefeuilles entre 2,5° C et 2,75°C pour les entités du groupe sauf pour Cholet Dupont Oudart Asset Management qui est entre 2°C et 2,5°C ;
Stratégie biodiversité	<ul style="list-style-type: none">✓ Exclusion des sociétés dont l'implication est > 3% du chiffre d'affaires (CA) dans l'huile de palme ;✓ Exclusion des sociétés dont l'implication est > 3% du chiffre d'affaires dans les pesticides ;✓ Exclusion des sociétés dont l'implication est > 3% du chiffre d'affaires (CA) dans les plantes et semences génétiquement modifiés



1. La Démarche Générale de Milleis Vie

La stratégie globale de Milleis Vie encourage un investissement plus responsable à tous les niveaux de l'entreprise.

- Dans la définition de son univers d'investissement, sa politique d'exclusion et d'investissement et la prise en compte de critères de durabilité dans la sélection des supports financiers de ses contrats et dans la gestion de son fonds en euros,
- Dans sa communication pour informer ses clients sur les critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement,
- Dans la liste des supports financiers, en unités de comptes et dans le fonds en euros, mentionnés en vertu de l'article 8 et de l'article 9 du règlement SFDR,
- Dans l'adhésion du groupe Milleis à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.

1.1 Présentation de la démarche générale de Milleis Vie

La démarche générale de Milleis Vie se traduit dans sa politique d'investissement qui s'articule avec celle définie au niveau du groupe Milleis et qui consiste à gérer ses investissements en intégrant les critères ESG en complément des critères financiers.

La politique d'investissement se décline selon que les investissements concernent le fonds en euros ou les unités de compte. En amont, une politique d'exclusion commune à tous ses investissements est appliquée. Cette politique d'exclusion découle directement de celle de son actionnaire final Anacap.

Ainsi, dans sa démarche d'investissement responsable, en amont de tout investissement, Milleis Vie s'engage à ne pas investir dans certains secteurs d'activités.

Exclusions totales

Tous les produits :

- ✓ Toutes activités liées aux armes controversées, aux mines anti-personnelles et aux armes à sous-munitions

Exclusions partielles

Tous les produits :

- ✓ Tabac si CA > 10%
- ✓ Production de fourrure animale si CA > 10%
- ✓ Divertissement pour adultes si CA > 10%



1.2 La prise en compte des critères ESG dans la gestion du fonds en euros

La prise en compte des critères extra-financiers dans la gestion du fonds en euros est devenue essentielle pour plusieurs raisons :

1. Réduction des risques : En évitant les entreprises avec de mauvaises pratiques ou des impacts négatifs, Milleis Vie réduit son exposition aux risques associés à des scandales, des amendes ou des catastrophes environnementales.

2. Rendements à long terme : Les entreprises avec des pratiques responsables ont souvent des perspectives de croissance plus durables, ce qui peut conduire à des rendements plus stables à long terme.

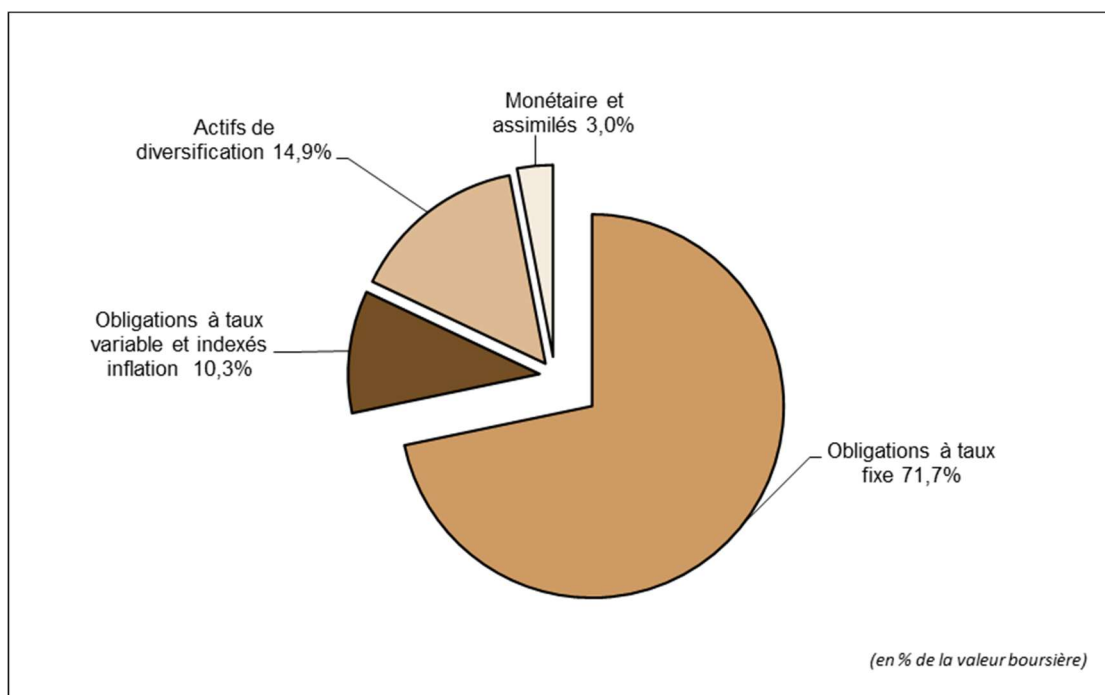
3. Image et réputation : En intégrant des critères responsables dans la gestion de ses investissements, Milleis Vie peut améliorer sa réputation auprès de ses clients, de ses investisseurs et du grand public.

La mise en œuvre opérationnelle de la stratégie durable du fonds en euros se différencie en fonction des différentes poches et supports d'investissements concernés.

Au 31/12/2023, la répartition des actifs du fonds en euros était la suivante :

Encours sous gestion (en valeur de marché) : 1 617 Millions d'euros

Répartition des actifs en valeur de marché





Part du fonds en euros faisant l'objet d'un mandat de gestion :

Milleis Vie a délégué la gestion de ses titres obligataires en ligne directe (obligations à taux fixes, à taux variables et indexées) début 2023. Lors de la sélection du prestataire de gestion d'actifs, la prise en compte des critères ESG par ce dernier a été discutée sans être formalisée.

Ainsi, 82% de ses encours environ bénéficient de l'expertise d'Ostrum AM (prestataire de gestion d'actifs), un acteur de référence dans la gestion assurancielle. Ce prestataire externe applique sa propre démarche de gestion responsable, correspondant à ses engagements.

Pour l'année 2024, Milleis Vie viendra compléter cette politique par des exclusions sectorielles définies par le groupe Milleis. Ainsi, dans notre cible et dès le 2 janvier 2024, le mandat avec Ostrum AM devait promouvoir des caractéristiques ESG.

Ces caractéristiques reposent sur l'approche suivante :

- ✓ Exclure les secteurs et les émetteurs controversés grâce aux politiques sectorielles, d'exclusion et de gestion des controverses du mandataire et des listes d'exclusions du Mandant transmises au Mandataire.
- ✓ Sélectionner les émetteurs les mieux notés selon une note ESG (75% des émetteurs ont une note ESG) avec comme objectif d'avoir une note ESG moyenne du portefeuille meilleur que celle de son univers ESG (l'univers ESG sera l'indice de référence BBGB EURO AG TR € (LBEATREU)).
- ✓ Détenir un minimum d'investissements durables de 5% conformément à la définition du Mandataire.

En parallèle, Milleis Vie effectue sa propre évaluation des critères relatifs à la stratégie du groupe, notamment par la mise en place et le suivi des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de ses investissements.

Part du fonds en euros géré par l'équipe investissements interne à Milleis Vie :

Les investissements relatifs à la poche des actifs de diversification et des liquidités représentent environ 18% de l'actif du fonds en euros et sont gérés en interne. Dans le cadre de cette gestion, Milleis Vie porte une attention particulière à la classification SFDR ainsi qu'aux objectifs de développements durables des nouveaux fonds sélectionnés. Milleis Vie recherche également des investissements durables au sens de la réglementation SFDR et se fixe comme objectif d'accompagner la transition énergétique via des investissements visant à financer des projets de décarbonation de l'économie.

Le fonds en euros de Milleis Vie a été classé article 8 SFDR au 1^{er} janvier 2024 et doit prendre en compte les caractéristiques ESG. Pour cela Milleis Vie se fixe des objectifs minimums d'investissement durable et de prise en compte des principales incidences négatives (PAI).

1.3 La prise en compte des critères ESG pour les Unités de Compte

Milleis Vie référence au sein de ses contrats d'assurance-vie ou de capitalisation une sélection de supports investis sur différentes classes d'actifs et sur différentes zones géographiques. L'objectif



de Milleis Vie est d'augmenter le référencement de supports ayant des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Pour un couple rendement/risque équivalent, Milleis Vie cherche à privilégier les supports d'investissement ayant l'approche ESG qui lui semble la plus aboutie.

L'objectif de Milleis Vie est ainsi de réduire les risques en matière de durabilité et de répondre aux attentes des clients.

- ✓ **Sur les OPCVM** : il a été décidé d'enrichir la gamme d'OPC thématiques, en lien avec la charte RSE du groupe Milleis. Milleis Vie propose notamment un fonds biodiversité depuis juillet 2023 (Swiss Life Luxembourg - Eq Env & Biodiv Imp EUR R Acc),
- ✓ **Sur les produits Immobiliers** : il a été décidé de s'orienter vers des produits immobiliers qui respectent en plus des critères financiers, des critères environnementaux, sociaux et gouvernance dans leurs politiques d'investissement,
- ✓ **Sur les produits structurés** : il a été décidé d'offrir au cours de l'année 2023 des EMTNs dont les fonds de l'émission sont utilisés pour (re)financer partiellement ou totalement des projets visant une économie moins carbonée - via des obligations vertes «green bonds» ou des projets à but social via des «social bonds». Le sous-jacent de ces EMTNs intègre, par ailleurs, dans sa construction des entreprises «Best in class» ou applique des critères d'exclusions (par exemple, les principes du Pacte Mondial des Nations Unies...),

De façon générale, les sociétés de gestion et les émetteurs de supports d'investissement sont de plus en plus sensibilisés à une meilleure intégration des problématiques ESG. Les programmes et labels en faveur d'une meilleure identification des caractéristiques ESG se sont multipliés et l'exigence du cahier des charges de ces programmes se renforce.

Intégration des critères ESG dans le cadre du référencement des OPCVM

Milleis Vie a mis en place un processus de sélection rigoureux des OPCVM référencés au sein de ses contrats d'assurance par l'intermédiaire d'une analyse approfondie des critères financiers et extra-financiers dont, notamment, les critères ESG.

Les OPCVM doivent se conformer à la politique d'exclusions du groupe Milleis décrite au sein du paragraphe relatif à la démarche générale.

Au-delà de ces exclusions, Milleis Vie cherche à se tenir à l'écart des entreprises sujettes à controverses. A ce titre, lors de sa sélection, à critères quantitatifs et qualitatifs équivalents, il sera privilégié l'OPCVM le moins exposé au risque de controverse selon l'indicateur Morningstar.

Milleis Vie privilégie la sélection d'OPCVM, qui prennent en compte, en plus des critères financiers, des critères ESG, ainsi les fonds disposant du label ISR¹ ou Febelfin « Towards Sustainability »²

¹ Le label ISR a été créé en 2016 par le ministère de l'Economie et des Finances. Son but est de permettre aux épargnants, ainsi qu'aux investisseurs professionnels, de distinguer les fonds d'investissement mettant en œuvre une méthodologie robuste d'investissement socialement responsable (ISR), aboutissant à des résultats mesurables et concrets.

² Le label "Towards Sustainability" a été créé en 2019 par Febelfin, la Fédération belge du secteur financier. Le label combine trois exigences : la transparence, l'analyse ESG (environnementale, sociale et gouvernance) sur l'intégralité des portefeuilles et des exclusions avec des seuils bas, non seulement sur le charbon mais aussi sur les énergies fossiles non conventionnelles.



et/ou de l'article 8 ou 9 SFDR sont analysés.

De même, dans tous les cas, à critères quantitatifs et qualitatifs équivalents, les fonds ayant un label ISR et/ou « Toward Sustainability » de Febelfin et/ou une notation SFDR supérieure seront privilégiés afin d'intégrer l'univers de Milleis Vie.

Avec ces labels et les nouvelles réglementations SFDR, l'objectif de Milleis Vie est de s'assurer que les critères ESG sont pris en compte dans le processus de gestion. Milleis Vie regarde principalement :

- ✓ L'analyse des entreprises sur des critères ESG
- ✓ La prise en compte de critères ESG dans la construction du portefeuille
- ✓ La politique d'investissement ESG
- ✓ La politique d'engagement (dialogue et vote) ESG
- ✓ La transparence de l'OPC
- ✓ Le suivi et la mesure de l'impact de la gestion ESG sur les émetteurs

Une revue annuelle des caractéristiques de durabilité est réalisée pour les OPCVM référencés au sein des contrats de Milleis Vie permettant de s'assurer du pourcentage d'investissement durable, du pourcentage d'alignement à la taxonomie et des PAI pris en compte.

Intégration des critères ESG dans le cadre du référencement de supports immobiliers

Milleis Vie privilégie, au sein des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation, le référencement de supports immobiliers qui respectent en plus des critères financiers, des critères Environnementaux, Sociaux et Gouvernance dans leurs politiques d'investissement.

A critères financiers équivalents, il sera privilégié des produits dont les sociétés de gestion procèdent à une évaluation des incidences probables des risques en matière de durabilité sur le rendement du produit en question.

Pour les SCPI, les sociétés de gestion transmettent un rapport annuel extra-financier/reporting ISR qui décrit le respect de la politique d'investissement de la société de gestion en matière de critères ESG.

Les principaux indicateurs regardés sont les suivants :

- Le pourcentage minimum d'investissement durable
- La prise en compte des Principales Incidences Négatives (PAI), notamment sur les PAI liées aux émissions, à la biodiversité, à l'eau et aux déchets.
- Le pourcentage d'alignement à la Taxonomie.

Dans le cadre de la revue périodique des supports qui sont dans l'univers offert aux clients, Milleis Vie s'assure que les sociétés de gestion lui transmettent un rapport annuel extra-financier/reporting ISR/rapport annuel qui décrit le respect de la politique d'investissement de la société de gestion en matière de critères ESG.



Intégration des critères ESG dans le cadre du référencement des produits structurés

Milleis Vie référence dans ses contrats d'assurance des produits structurés co-construits par Milleis Banque, sa maison mère, et les émetteurs de ces produits structurés.

Après analyse de la qualité de l'émetteur, la construction porte principalement sur la formule de gain à échéance du produit (ou en cas de remboursement anticipé) et sur les sous-jacents servant de base à la formule de gain espéré.

L'inclusion des critères ESG peut être réalisée sur les composants suivants de façon alternative ou cumulative :

- L'utilisation du financement par l'émetteur dans des projets à impact : le produit de ces émissions doit être utilisé pour (re)financer partiellement ou totalement des projets visant une économie moins carbonée (exemple : green bond) ou à but social (social bond). Ces émissions doivent être alignées aux standards de marché (ICMA³, ou CBI⁴).
- Le sous-jacent de l'EMTN peut intégrer dans sa construction un ensemble de filtres ESG visant à sélectionner, dans l'univers d'investissement prédéfini, les entreprises les plus performantes en termes d'ESG (quantifiés par des sociétés comme Moody's) ou à exclure les entreprises ne respectant pas certains critères (Principes du Pacte Mondial des Nations Unies...).

En 2023, 33% des offres au public avaient un financement à impact avec l'utilisation de green bond ou de social bond. Le recours à des « social bond » a permis de financer ou de refinancer des prêts sociaux dédiés au développement économique des territoires (exemple : prêts pour des PME localisées dans des zones géographiques défavorisées), à l'émancipation sociale et économique des personnes défavorisées (exemple : financement de projets de logements sociaux) ou à l'accès aux services de santé (exemple : financement d'infrastructures spécifiquement conçues pour les personnes âgées).

Le recours à des « green bond » a permis de financer ou de refinancer des prêts éligibles à des projets verts avec un impact environnemental positif comme des installations de centrales photovoltaïques ou solaires à concentration, des installations et raccordement de fermes éoliennes à terre ou en mer, ou encore de la production d'énergie à partir de la matière organique durable.

En 2023, 50% des offres au public EMTNs intégraient des sous-jacent ESG :

Il peut s'agir de sous-jacent PAB (Paris Aligned Benchmark) qui doivent prendre en compte un certain nombre de critères plus exigeants comme : l'exclusion des entreprises impliquées dans les armes controversées ou violant le Pacte mondial de l'ONU, la production de tabac, le charbon, le pétrole, le gaz naturel et la production d'énergie à haute intensité.

Il peut s'agir aussi de sous-jacents dont les émetteurs ont la meilleure notation « Climat » tel que défini par Carbone 4, expert et référent dans la stratégie de réduction de l'empreinte carbone. Les valeurs de ces sous-jacents sont engagées dans la réduction des émissions carbone soit à travers

³ ICMA : International Capital Market Association

⁴ CBI : Climate Bonds Initiative



la baisse de l'intensité carbone de leur mix énergétique, la diminution de l'intensité carbone de leurs procédés industriels ou par le développement de solutions innovantes réduisant l'empreinte carbone de leurs produits ou services.

La prise en compte des critères ESG au sein de la Gestion Pilotée

Une Gestion Pilotée est également proposée au sein des contrats Epargne Vie Milleis & Capi Milleis et des contrats Milleis Horizon Vie et Milleis Horizon Capi.

La prise en compte des critères ESG diffère selon l'orientation de gestion sélectionnée.

Dans le cadre des Orientations Sérénité, Défensif, Harmonie, Offensif et Audacieux, le processus d'allocation d'actif cherche uniquement à optimiser la répartition des actifs entre les actions, les obligations et les placements alternatifs et thématiques, en se diversifiant géographiquement et sectoriellement.

Dans le cadre des Orientations Défensifs Unités de Compte Responsable ou Défensif Responsable, Offensif Unités de Compte Responsable ou Offensif Responsable et Audacieux Unité de Compte Responsable ou Audacieux Responsable les unités de comptes sélectionnées au sein de ces différentes orientations de gestion disposent systématiquement du label ISR ou du label Febelfin « Towards Sustainability ».

1.4 L'information des clients sur la prise en compte des critères ESG

L'information disponible sur le site internet :

Les moyens mis en œuvre pour la prise en compte des critères ESG par Milleis Vie sont disponibles sur le Site Internet Milleis.fr ([Informations en matière de durabilité \(milleis.fr\)](https://www.milleis.fr/informations-en-matiere-de-durabilite)) et mis à jour chaque année par l'intermédiaire de la publication de différents rapports publics :

- Rapport Article 29 LEC de Milleis Vie,
- Déclaration de Performance Extra-financière (DPEF) du groupe Milleis,
- Politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité (Article 4 SFDR) du groupe,
- Prise en compte des incidences négatives sur les facteurs de durabilité (PAIs) (Article 3 SFDR au niveau du groupe).

L'information à destination des clients :

Les clients sont également informés des modalités de prise en compte des critères ESG par l'intermédiaire de la notice d'information des contrats et notamment celle des contrats Epargne Vie Milleis et Capi Milleis ainsi que Milleis Horizon Vie et Milleis Horizon Capi.

Milleis Vie indique au sein de l'annexe financière de ses contrats Milleis Horizon Vie et Capi la classification SFDR (classifications « article 8 » ou « article 9 ») des supports financiers référencés au sein des contrats.



De même, les clients ont accès via le site internet aux documents précontractuels des supports en unité de compte article 8 ou 9 SFDR.

Pour 2024, un document précontractuel décrivant la stratégie du fonds en euros article 8 SFDR, les engagements pris par Milleis Vie en termes de durabilité et des évolutions des indicateurs extra-financiers dans le temps est remis aux clients.

De plus, le relevé annuel adressé aux clients de Milleis Vie fait mention de sa politique d'investissement en matière extra-financière et de la prise en compte des critères ESG.

Enfin, en cas de communication à caractère commerciale faite aux clients sur les engagements de Milleis Vie dans la prise en compte de critères ESG dans ses produits, une revue est réalisée par la fonction vérification de la conformité afin notamment d'éviter tous risques de « greenwashing ».

1.5 Classification SFDR des contrats et des supports référencés au sein des contrats.

Les contrats Epargne Vie Milleis et Capi Milleis, font la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales dès lors que le contrat est investi dans au moins un support mentionné à l'article 8 (produit financier faisant la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales) ou à l'article 9 (produit financier ayant un objectif d'investissement durable) du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019, sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le Règlement SFDR).

Au cours de l'année 2023, Milleis Vie a débuté la commercialisation d'un nouveau contrat Milleis Horizon Vie et Milleis Horizon Capi classé article 8 SFDR.

Le fonds en euros

En 2023, Milleis Vie a classé son fonds en euros en article 6 au sens du Règlement SFDR.

Bien que ce fonds en euros ne soit pas classé article 8 ou 9 au sens du Règlement SFDR sur l'exercice 2023, Milleis Vie a initié la prise en compte des critères relatifs au respect d'objectifs responsables et le passage en article 8 SFDR de son fonds en euros.

Dès le début de l'année 2024, Milleis Vie a proposé à la commercialisation son fonds en euros article 8 SFDR avec des informations extra-financières abouties pour justifier toutes les caractéristiques environnementales et sociales.

Actifs en délégation de gestion

Au début de l'année 2023, Milleis Vie a délégué la gestion des titres vifs de son fonds en euros, composés d'obligations de grandes entreprises et souveraines, à un prestataire qui applique une démarche responsable dans la sélection de ses investissements et qui intègre différents filtres et politiques d'exclusions.

Milleis Vie a initié une discussion avec ce prestataire au cours de l'exercice pour qu'il s'intègre à la stratégie définie par le groupe Milleis. Le mandat géré par ce prestataire a donc évolué pour



intégrer les contraintes et les engagements liés à la réglementation SFDR pour une classification en article 8 SFDR.

Actifs gérés en direct

Sur la partie Actifs de diversification, composée d'investissements indirects via des fonds de placement, Milleis Vie intègre des éléments extra-financiers dans ses choix d'investissements. La classification SFDR (articles 8 ou 9 SFDR) et les objectifs de gestion intégrant un impact social, environnemental et favorisant la transition énergétique vers un modèle plus durable, sont privilégiés dans le cadre de la sélection d'investissement tout en assurant une diversification des investissements dans un cadre plus durable diminuant ainsi le risque global de l'investissement.

A fin 2023, les actifs de diversification et les liquidités représentent 18 % de la valeur de marché de du fonds en euros de Milleis Vie.

Les actifs détenus sont notamment :

- des fonds actions de grandes capitalisations européennes et américaines gérées de manière indicielle, 1,5% de la valeur de marché du fonds en euros ;
- des fonds de dettes (fonds d'obligations à haut rendement, dettes senior, dettes infrastructures, dettes privées), 6,4% de la valeur de marché du fonds en euros ;
- des fonds immobiliers (commerces, bureaux, résidentiel) en France et en Europe, 4,6 % de la valeur de marché du fonds en euros ;
- des fonds actions non cotées pour 0,5% de la valeur de marché du fonds en euros ;
- 3% de monétaire (comptes courants ou OPCVM monétaires).

Fonds article 8 SFDR au sein des actifs de diversification du fonds en euros :

Code ISIN	Libellé Fonds Article 8 SFDR	Encours en euros	Pourcentage
XXSENIOREURO	AEW SENIOR EUROPEAN LOAN FUND 3	9 115 809	0,56%
LU1791774471	ABERDEEN PAN EUROPEAN RESIDENTIAL PROPERTY FUND (ASPER)	6 594 659	0,41%
XXTIKEHAUDIR	TIKEHAU DIRECT LENDING V	6 532 678	0,40%
FR0012696706	OPCI A PLUS GENERATION 2	5 876 737	0,36%
LU0282931434	ABERDEEN PAN EUROPEAN PROPERTY FUND	4 402 771	0,27%
FR0013245180	RIVAGE EURO DEBT INFRASTRUCTURE HIGH	4 021 750	0,25%
XXARDIANPRI5	ARDIAN PRIVATE DEBT V S.C.S	3 728 214	0,23%
FR0010752931	OPCI SOFIMMO	3 667 496	0,23%
XXKARTESIACR	KARTESIA CREDIT OPPORTUNITIES V (KCO5)	3 278 821	0,20%
FR0013421351	CERTIVIA 2	2 845 700	0,18%



XXSCPIEFIMMO1	SCPI EFIMMO 1	51 134	0,00%
Totaux		50 115 770	3,10%

Fonds article 9 SFDR au sein des actifs de diversification du fonds en euros :

Code ISIN	Libellé Fonds article 9 SFDR	Encours en euros	Pourcentage
XXSCPIPRIMOP	SCPI PRIMOPIERRE	4 413 374	0,27%
XXSCPIPRIMOVIE	SCPI PRIMOVIE	1 928 396	0,12%
XXSCPIEUROPI	SCPI LF EUROPIIMMO	5 139 023	0,32%
LU1917317510	FRANKLIN TEMPLETON SOCIAL INFRASTRUCTURE FUND	3 163 544	0,20%
Totaux		14 644 337	0,91%

Les supports en Unités de Comptes

✓ Les OPCVM

Au 31 décembre 2023, sur l'ensemble des encours investis en unités de compte représentatives d'OPCVM au sein des différents contrats d'assurance de Milleis Vie :

- 125 316 734€ étaient investis sur 27 OPCVM classés article 6 au sens du Règlement SFDR, soit 14% des encours totaux ;
- 693 126 998€ étaient investis sur 116 OPCVM classés article 8 au sens du Règlement SFDR, soit 79% des encours totaux ;
- 55 164 517€ étaient investis sur 14 OPCVM classés article 9 au sens du Règlement SFDR, soit 6% des encours totaux.

Les OPCVM « Article 8 » SFDR référencés au sein des contrats d'assurance :

Libellé du fonds	ISIN	Encours en euros
R-co Opal Equilibre	FR0000981458	1 363 536
R-co Opal Croissance	FR0007025523	343 764
Lazard Convertible Global RC H-EUR	FR0013268356	5 267 255
Butler Credit Opportunities Fund	IE00BMVX2J49	24 184 495
Oudart Opportunities	FR0010166140	1 210 443
GlobalAccess Gbl Corp Bd Z Acc EUR Hdg	IE00B5LGP512	632 566
Lazard Credit Opportunities	FR0010230490	2 377 014
Schroder ISF EM Dbt Abs Rt AI Acc EUR H	LU0186875935	23 617



Robeco High Yield Bonds DH €	LU0085136942	2 611 988
Invesco Global Inv Grd CorpBd A EURH Acc	LU0432616570	3 272 577
Sycomore Sélection Responsable R	FR0011169341	1 717 705
GS EM CORE® Eq Oth Ccy Acc EUR Close	LU1554455995	20 007 926
Fidelity European Dynamic Gr A-Acc-EUR	LU0261959422	2 304 310
R-co Conviction Credit Euro C EUR	FR0007008750	172 467
R-co Opal Modéré	FR0007028907	2 878 542
GS Europe CORE® Equity Base Acc EUR	LU0234681749	10 804 137
DWS Invest Euro-Gov Bonds LC	LU0145652052	86 575
Janus Henderson Hrnz Euroland A2 EUR	LU0011889846	4 077
POLAR CAPITAL NORTH AMERICAN R EUR HDG	IE00B5NJS159	56 996
Schroder ISF US S&M-Cap Eq A Acc EUR Hdg	LU0334663233	209 517
BGF UNITED KINGDOM A2 EUR	LU0171293177	68 690
SCHRODER ISF EURO EQUITY A Acc EUR	LU0106235293	605 031
Vontobel mtx Sust EmMkts Ldrs H EUR	LU1646585114	3 119 431
CM-CIC OBLI FLEXIBLE RC	FR0013250420	3 295 955
GS Global Millennials Eq E Inc EUR	LU1341142237	3 798 485
Schroder ISF Glb InflLnkdBd A Acc EUR	LU0180781048	2 231 750
Schroder ISF Asian Opports A Acc EUR	LU0248184466	4 485 374
SYCOMORE L/S OPPORTUNITIES A	FR0010120931	205 427
Schroder ISF US S&M-Cap Eq A Acc EUR	LU0248178732	5 359
M&G (Lux) Japan A EUR Acc	LU1670626446	52 869
M&G (Lux) Em Mkts Bd A H EUR Acc	LU1670631289	30 130 016
ODDO BHF Polaris Moderate CR EUR	DE000A2JJIW5	181 378
Robeco QI Global Dynamic Duration DH €	LU0084302339	312 968
Fidelity Global Technology A-Acc-EUR	LU1213836080	14 334 834
M&G (Lux) North Amer Val A EUR Acc	LU1670626792	163 897
Candriam Bds Euro High Yld C EUR Cap	LU0012119607	2 246 758
CM-AM Cash RC2	FR0013400546	88 056 516
CM-AM Convertibles Euro RC	FR0013384591	24 603 739
CM-AM Convictions Euro S	FR0013384971	103 655
CM-AM Convictions Euro RC	FR0013384963	32 957 601
CM-AM Flexible Euro RC	FR0013384336	8 223 791
CM-AM Small & Midcap Euro RC	FR0013384997	9 208 036
BL-Equities Japan B EUR Hedged	LU0887931292	298 353
Vontobel US Equity H Hdg EUR	LU0218912151	87 189
AXAIMFIIS Europe Short Dur HY F Cap EUR	LU0658026603	488 956
JPM Global Government Bond A (Acc) EUR	LU0406674076	1 761 505
Lazard European Alt B Acc EUR	IE00BD5VYW86	28 290 458
Schroder ISF Glb Clmt Chg Eq A Acc EUR	LU0302446645	20 709 491
Robeco Sustainable Eurp Stars Eqs D EUR	LU0187077218	933 008
BL-American Smaller Companies B EUR Hdg	LU1305478932	704 262
Legg Mason CB US Eq Sust Ldrs A EURH Acc	IE00BZ1G3N53	1 480 205



Nordea 1 - Emerging Stars Equity BP EUR	LU0602539867	11 572 928
Amplegest Pricing Power AC	FR0010375600	92 993
JPM Global Macro Sustainable A acc EUR	LU2003419707	155 020
CM-AM Moné ISR RC	FR0013412822	4 709 424
Schroder ISF Glb Sus Cnvt Bd A Acc EUR	LU1910163515	627 469
Schroder ISF Eurp Sustainable Equity A EUR	LU1910162970	10 726
Vontobel US Equity B EUR	LU1717118274	2 978 723
BGF World Healthscience Fund A2 EUR	LU0171307068	17 022 029
Echiquier Artificial Intelligence B EUR	LU1819480192	1 701 286
Eleva Absolute Return Europe Fund - Class A2 (EUR) acc	LU1920211973	13 421 562
Generali IS SRI Ageing Population DX EUR	LU1234787460	2 450 037
Aviva Investors Japon ISR - AH	FR0013392073	12 316
Métropole Euro SRI A	FR0010632364	1 120 626
Nordea 1 – North American Stars Equity Fund HB EUR	LU0772959259	1 808 368
Aviva Investors Japon ISR - A	FR0013392065	1 007 226
Carmignac Long-Short European Equities A EUR Acc	FR0010149179	141 033
JPM US Select Equity A (acc) - EUR	LU0218171717	31 639 602
Nordea 1 – North American Stars Equity Fund BP EUR	LU0772958012	1 184 009
Lazard Euro Short Duration HY	FR0013506987	27 617
GlobalAccess Emerging Mkt Eq Z Acc EUR H	IE00B5SNH155	2 023 912
GlobalAccess US Equity Z Acc EUR Hdg	IE00B6VBJL73	3 090 239
GlobalAccess Global Eq Inc Z Acc EUR Hdg	IE00B43VK078	370 058
Lazard Patrimoine Opportunities SRI	FR0007028543	3 558 918
CD Alpha Bonds	FR0010249664	23 098 530
MS Global Convertible Bonds	LU0149084633	442 247
NN Euro High Dividend	LU0127786431	14 219 714
Carmignac Credit 2027	FR00140081Y1	585 005
Amundi IS MSCI EMU SRI ETF DR	LU2109787635	30 513
Amundi MSCI EMU ESG Ldrs Sel ETF DR C	LU1602144575	9 192
Amundi IS S&P 500 ESG ETF DR-C	LU1437017863	38 798
iShares \$ Corp Bond ESG ETF EUR Hdg Inc	IE00BH4G7D40	36 495
Amundi IS Euro Corporate SRI ETF DR-C	LU1437018168	53 481
Amundi Index Euro Crp Sri 0-3 Y ETF DR	LU2037748774	128 993
CD Defensif C	FR0010219501	35 941 289
BDL Rempart	FR0010174144	86 746
JPM Global Bond Opportunities Sustainable	LU2081629425	731 868
Robeco Global Credits DH EUR	LU1362999564	17 157 037
GlobalAccess Japan Z Acc EUR Hdg	IE00B5NLLD45	303 808
ECHIQUEL ARTY SRI A	FR0010611293	4 281 457
KEREN PATRIMOINE C	FR0000980427	4 136 999
GlobalAccess Eurp ex-UK Alpha Z Acc EUR	IE00B29M3G77	3 099 837
GlobalAccess UK Opportunities Z Acc EURH	IE00B5MJRF34	86 870
GlobalAccess US Sm & Md Cp Eq Z Acc EURH	IE00B3S39C63	131 332



GlobalAccess Asia Pac (ex-Jpn)Z Acc EURH	IE00B5LBQL93	35 087
BlueBay Investment Grade Bd R EUR	LU0217402501	2 143 362
RENAISSANCE EUROPE C	FR0000295230	7 726 288
BGF Continental Eurp Flex E2 EUR	LU0224105980	5 402 461
Templeton Asian Bond A(acc)EUR-HI	LU0316493740	157
Lazard Alpha Euro R A/I	FR0010830240	32 691 146
Mandarine Opportunités R	FR0010657122	2 989 125
Metropole Selection P	FR0010988758	61 102
Montanaro European Smlr Companies Acc €	IE00B411W698	69 223
Robeco QI Emerging Cnsvr Eqs D €	LU0582533245	521 830
Man GLG Jpn CoreAlpha Eq D H EUR	IE00B5648R31	51 667
Carmignac Sécurité A EUR Acc	FR0010149120	15 985 011
JPM US Select Equity A (acc) - EUR H	LU0157182857	24 402 267
Invesco Pan European Hi Inc A EUR Acc	LU0243957239	12 943 252
FIDELITY EUROPE A	FR0000008674	762 415
Fidelity European Growth A-Dis-EUR	LU0048578792	208 657
BGF Japan Small & MidCap Opps A2 EUR	LU0171289068	72 230
AXA AEDIFICANDI AC	FR0000172041	794 398
Franklin US Opportunities A(acc)EUR	LU0260869739	12 115 022
NN (L) Global Sustainable Eq P Cap EUR	LU0119216553	1 046 964
M&G Sust Total Rtur Crd Invst P Acc	LU2482630832	736 185
Legg Mason ClearBridge US Equity Sustainability Leaders Fund	IE00BMVHLQ61	4 368 322

Les OPCVM « Article 9 » SFDR référencés au sein des contrats d'assurance

Libellé du fonds	ISIN	Encours en euros
Montpensier Finance Best Business Models SRI	FR0013079761	1 475 681
Candriam Sst Bd Gbl Hi Yld C € Acc	LU1644441120	22 429 853
RobecoSAM Smart Energy Eqs D EUR	LU2145461757	9 882 918
RobecoSAM Sustainable Water Equs D EUR	LU2146190835	19 464 868
Echiquier Positive Impact Europe A	FR0010863688	90 070
Candriam Sst Bd Em Mkts C H € Acc	LU2016899614	1 283 897
AB Sustainable US Thematic A EUR H	LU0520233601	42 083
Mirova Euro Sustainable Equity Fund R/D (EUR)	LU0914732085	92 342
Mirova Euro Sustainable Equity Fund R/A (EUR)	LU0914731947	122 217
Insertion Emplois Dynamique RC	FR0010702084	16 798
Mandarine Global Transition R	LU2257980289	10 064
iShares Green Bd Idx (IE) D Acc EUR	IE00BD0DT792	41 076
Federated Hermes Eurp Alp Eq R EUR Acc	IE00B3RXPB88	22 325
Carmignac Pf Emergents A EUR Acc	LU1299303229	190 326



✓ Les Supports Immobiliers

Au 31 décembre 2023, les supports immobiliers référencés au sein des unités de compte des contrats Epargne Vie Milleis et Capi Milleis et Milleis Horizon Vie et Milleis Horizon Capi étaient constitués de cinq SCPI et d'une SLP :

- 44 100 182 € étaient investis sur 2 SCPI classées article 8 au sens du Règlement SFDR, soit 33% des encours en SCPI support d'unités de compte.
- 90 421 462 € étaient investis sur 3 SCPI et 1 SLP classées article 9 au sens du Règlement SFDR, soit 67% des encours en SCPI support d'unités de compte.

Le montant des investissements sur ces unités de compte représentatives de ces supports immobiliers était de 134 521 644 €.

Les supports immobiliers « Article 8 » SFDR référencés au sein des contrats d'assurance

Libellé du fonds	Encours en euros	Catégorisation
Efimmo 1	5 795 453	8
Pierval Santé	38 304 729	8

Les supports immobiliers « Article 9 » SFDR référencés au sein des contrats d'assurance

Libellé du fonds	Encours en euros	Catégorisation
Immoyente	13 192 391	9
PF Grand Paris	22 380 599	9
Primovie	45 204 736	9
BEPIMMO	9 643 736	9

✓ Le Capital Investissement

Au 31 décembre 2023, un support de capital investissement était classé article 8 au sens du Règlement SFDR et aucun n'était classé article 9.

- 20 976 438 € étaient investis sur 1 support de capital investissement classé article 8 au sens du Règlement SFDR.

Le FCPR « Article 8 » référencé au sein des contrats d'assurance

Libellé du fonds	Encours en euros	Catégorisation
EURAZEO	20 976 438	8



1.6 Prise en compte des critères ESG dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion par les entreprises de réassurance vie

Cette section est non applicable à MILLEIS VIE.

1.7 Labels & Initiatives

Chartes et initiatives de Milleis Vie :

Le groupe Milleis a rédigé sa propre charte RSE à laquelle Milleis Vie adhère.

Quatre piliers et 18 engagements composent la politique ou Charte RSE du groupe Milleis :

- S'engager pour une finance durable et responsable,
- S'engager pour le développement de nos collaborateurs,
- S'engager pour la réalisation de pratiques éthiques dans les affaires,
- S'engager pour le respect de l'environnement et de la biodiversité.

En complément, Milleis a été récompensé à plusieurs reprises à travers notamment ECOVADIS et Speak & Act.



Depuis cinq ans, et en coordination avec l'actionnaire, le groupe Milleis a engagé une démarche annuelle de notation concernant les performances environnementales, sociales et éthiques (ESG) avec la société EcoVadis, acteur reconnu de notation.

Milleis est également labélisée « Best Workplace Experience et Best Candidate Experience » par Speak & Act.

Labels des produits de Milleis Vie

Comme indiqué ci-dessus, Milleis Vie cherche à référencer des supports financiers disposant du label ISR ou du label Febelfin « Towards Sustainability » au sein de ses contrats d'assurance.



- **Les supports en unités de comptes labélisés**

Au 31 décembre 2023, les encours investis en unités de comptes labélisées au sein des contrats d'assurance de Milleis Vie étaient les suivants :

- ✓ **Les OPCVM**

Au 31 décembre 2023, sur l'ensemble des encours investis en unités de compte représentatives d'OPCVM :

- 256 872 017€ étaient investis sur 39 OPCVM labellisés ISR, soit 29% des encours totaux ;
- 79 227 654€ étaient investis sur 19 OPCVM labellisés Febelfin « Towards Sustainability », soit 9% des encours totaux ;

Il est précisé que certains OPCVM sont à la fois labellisés ISR et Febelfin « Towards Sustainability » ce qui entraîne une double comptabilisation de leurs encours.

Les OPCVM labélisés au sein des contrats d'assurance

Libellé	ISIN	Encours en euros	Labels
Montpensier Finance Best Business Models SRI	FR0013079761	1 475 681	ISR, Febelfin
Sycomore Sélection Responsable R	FR0011169341	1 717 705	ISR, Febelfin
CM-AM Cash RC2	FR0013400546	88 056 516	ISR
CM-AM Convertibles Euro RC	FR0013384591	24 603 739	ISR
CM-AM Convictions Euro S	FR0013384971	103 655	ISR
CM-AM Convictions Euro RC	FR0013384963	32 957 601	ISR
CM-AM Flexible Euro RC	FR0013384336	8 223 791	ISR
CM-AM Small & Midcap Euro RC	FR0013384997	9 208 036	ISR
Schroder ISF Glb Clmt Chg Eq A Acc EUR	LU0302446645	20 709 491	ISR, Febelfin
Robeco Sustainable Eurp Stars Eqs D EUR	LU0187077218	933 008	Febelfin
RobecoSAM Smart Energy Eqs D EUR	LU2145461757	9 882 918	Febelfin
RobecoSAM Sustainable Water Equs D EUR	LU2146190835	19 464 868	Febelfin
Legg Mason CB US Eq Sust Ldrs A EURH Acc	IE00BZ1G3N53	1 480 205	Febelfin
Nordea 1 - Emerging Stars Equity BP EUR	LU0602539867	11 572 928	ISR, Febelfin
Amplegest Pricing Power AC	FR0010375600	92 993	ISR
Echiquier Positive Impact Europe A	FR0010863688	90 070	ISR, Febelfin
CM-AM Moné ISR RC	FR0013412822	4 709 424	ISR
Schroder ISF Glb Sus Cnvt Bd A Acc EUR	LU1910163515	627 469	ISR, Febelfin
Schroder ISF Eurp Sustainable Equity A EUR	LU1910162970	10 726	ISR, Febelfin
Generali IS SRI Ageing Population DX EUR	LU1234787460	2 450 037	ISR, Febelfin
Aviva Investors Japon ISR - AH	FR0013392073	12 316	ISR
Métropole Euro SRI A	FR0010632364	1 120 626	ISR
Mirova Euro Sustainable Equity Fund R/D (EUR)	LU0914732085	92 342	ISR, Febelfin



Nordea 1 – North American Stars Equity Fund HB EUR	LU0772959259	1 808 368	ISR, Febelfin
Aviva Investors Japon ISR - A	FR0013392065	1 007 226	ISR
Mirova Euro Sustainable Equity Fund R/A (EUR)	LU0914731947	122 217	ISR, Febelfin
Insertion Emplois Dynamique RC	FR0010702084	16 798	ISR
Nordea 1 – North American Stars Equity Fund BP EUR	LU0772958012	1 184 009	ISR, Febelfin
Lazard Euro Short Duration HY	FR0013506987	27 617	ISR
Lazard Patrimoine Opportunities SRI	FR0007028543	3 558 918	ISR
Amundi IS MSCI EMU SRI ETF DR	LU2109787635	30 513	ISR
Amundi MSCI EMU ESG Ldrs Sel ETF DR C	LU1602144575	9 192	ISR
Amundi IS S&P 500 ESG ETF DR-C	LU1437017863	38 798	ISR
iShares \$ Corp Bond ESG ETF EUR Hdg Inc	IE00BH4G7D40	36 495	ISR
Amundi IS Euro Corporate SRI ETF DR-C	LU1437018168	53 481	ISR
Amundi Index Euro Crp Sri 0-3 Y ETF DR	LU2037748774	128 993	ISR
JPM Global Bond Opportunities Sustainable	LU2081629425	731 868	ISR
ECHIQUIER ARTY SRI A	FR0010611293	4 281 457	ISR
Lazard Alpha Euro R A/I	FR0010830240	32 691 146	ISR
Mandarine Opportunités R	FR0010657122	2 989 125	ISR
Metropole Selection P	FR0010988758	61 102	ISR
Montanaro European Smlr Companies Acc €	IE00B411W698	69 223	ISR
Legg Mason ClearBridge US Equity Sustainability Leaders Fund	IE00BMVHLQ61	4 368 322	Febelfin
Carmignac Pf Emergents A EUR Acc	LU1299303229	190 326	Febelfin
NN (L) Global Sustainable Eq P Cap EUR	LU0119216553	1 046 964	Febelfin

Conformément à la Loi Pacte, Milleis Vie offre également au sein de ses contrats d'assurance des fonds solidaires.

✓ **Les Supports Immobiliers**

Au 31 décembre 2023, les supports immobiliers référencés au sein des contrats Epargne Vie Milleis et Capi Milleis ainsi que Milleis Horizon Vie et Milleis Horizon Capi étaient constitués de constitués de trois SCPI labellisées ISR.

Le montant des investissements sur ces unités de compte représentatives de ces supports immobiliers était de 105 890 064€ soit 79% des encours totaux en supports immobiliers.

Les supports immobiliers labélisés au sein des contrats d'assurance

Libellé du fonds	Encours en euros	Catégorisation
PF Grand Paris	22 380 599	ISR
Primovie	45 204 736	ISR
Pierval Santé	38 304 729	ISR



2. Les moyens déployés par Milleis Vie

2.1 Ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG

En 2023, Milleis Vie a accéléré sa démarche pour mieux intégrer les critères ESG dans sa stratégie (création d'un nouveau contrat article 8 SFDR, renforcement dans le référencement des unités de comptes articles 8 et 9 SFDR etc.).

Un projet au niveau du groupe intégrant Milleis Vie a donc été entrepris sur l'année 2023 avec l'appui d'un cabinet de conseil spécialisé afin de :

- Revoir l'approche client/offre de Milleis Vie afin de proposer aux clients une offre répondant à leurs préférences en matière de durabilité ;
- Faire évoluer les reportings produit pour faire preuve d'une plus grande transparence quant au caractère durable des produits proposés ;
- Améliorer les reportings pour faire preuve d'une plus grande transparence concernant l'approche de Milleis Vie en matière de durabilité ;

Moyens humains dédiés à l'ESG :

- **Les équipes du projet finance durable :**

Milleis Vie ne dispose pas de ressource dédiée à 100% aux sujets ESG.

Toutefois, dans le cadre du projet finance durable réalisé en 2023 pour s'aligner aux exigences attendues par le règlement SFDR, le groupe Milleis a mis en place un dispositif particulier en sélectionnant un cabinet de conseil externe et en dégagant des ressources internes pour réaliser le projet.

Chez Milleis Vie des ressources externes et internes ont été mobilisées pour participer à ce projet :

Ressources	ETP
Externes	0,5
Internes	0,5

Un chef de projet au niveau du groupe Milleis a été désigné à 100% sur le projet de janvier à juin 2023.

Le projet a également bénéficié d'un sponsorship auprès de la Secrétaire Générale, membre du COMEX au sein du Groupe Milleis.

- **Les équipes Produits et Solutions :**

Milleis Vie s'appuie également sur les ressources des équipes Produits et Solutions de Milleis Banque qui ont la charge de mettre en place un processus de sélection et de gestion rigoureux



des supports financiers référencés au sein des contrats d'assurance-vie et de capitalisation de Milleis Vie.

En 2023, il a été décidé de faire évoluer une partie de l'offre pour mieux intégrer les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance à la sélection des supports financiers référencés dans les contrats.

Cette démarche implique que les équipes Produits et Solutions intègrent désormais dans leur gouvernance et procédure de sélection ces critères.

En complément, la prise en compte des risques en matière de durabilité fait pleinement partie des processus de sélection des supports financiers.

Les équipes Produits et Solutions sont en contact avec les sociétés de gestion et la partie extra-financière fait partie intégrante de leur quotidien et de leur gestion.

- **Les Ambassadeurs RSE :**

Au niveau du groupe Milleis, un comité projet RSE a été mis en place début 2023 qui se réunit de manière bi-mensuelle pour piloter la politique et les actions de sensibilisation aux enjeux environnementaux et sociaux auprès des collaborateurs des différentes entités du groupe dont Milleis Vie. Ce comité est composé d'Ambassadeurs RSE et il a pour vocation de proposer des événements internes de sensibilisation des collaborateurs aux enjeux RSE – à travers la diffusion de webinaires, de quiz sur le climat, la réalisation de fresques du climat, des actions de solidarité sur temps de travail etc.

Ressources financières dédiés à l'ESG :

- **Le budget consacré au projet finance durable :**

Un budget de 860 000 euros TTC (OPEX et CAPEX / coûts externes) a été consacré au projet finance durable au niveau du groupe Milleis. Milleis Vie a pu également bénéficier de ce budget au niveau du groupe et un montant de 160K€ (OPEX et CAPEX / coûts externes) a été affecté à ce projet chez Milleis Vie. Ce budget affecté à Milleis Vie se décline comme suit :

- Budget d'accompagnement de différents cabinets de conseil externes,
- Achat de licence Sustainalytics (société Morningstar),
Achat d'un abonnement d'un outil SaaS pour la réalisation de la transparence de fonds,

Outils dédiés à l'ESG :

Outils	Usage
Sustainalytics (fournisseur de données extra-financières)	Récupération de data points utiles pour la stratégie climat / biodiversité / exclusions sectorielles
Quantilia (Outil de transparence des fonds)	Récupération de la data extra financière issue de Sustainalytics pour les fonds



L'approche sur la prise en compte des critères ESG et plus largement à la finance durable chez Milleis Vie se traduit par une forte implication financière de celle-ci en 2023, à hauteur de 160K€ soit 1,41 % du budget total de Milleis pour l'année 2023.

2.2 Actions menées pour renforcer ses capacités de prise en compte des critères ESG

En 2023, Milleis Vie a mené différentes actions, avec l'appui d'un cabinet de conseil externe, afin d'adapter ses ressources et méthodologies aux futurs enjeux :

- Mise en place de fournisseur de données spécialisé en données extra-financières afin d'obtenir des informations de qualités et permettre une gestion engagée,
- Réalisation de différents travaux afin de classer le fonds en euros article 8 SFDR au 01/01/2024,
- Actualisation de la documentation contractuelle avec le prestataire externe gestionnaire du fonds en euros afin de renforcer la prise en compte des critères ESG dans la gestion du mandat,
- Création d'un nouveau contrat d'assurance article 8 SFDR (commercialisé début 2023),
- Mise en place d'une méthodologie pour la prise en compte des incidences négatives (PAIs) sur un large périmètre, à savoir les obligations détenues en direct dans son fonds en euros (soit 1,35 Md€), ainsi que la partie des unités de comptes actuellement offerte dans le cadre de ses contrats (soit 0,94 Md€), cela représentait 2,29 Md€ au 31/12/2023,

Le groupe Milleis et Milleis Vie ont souhaité faire monter en compétence les collaborateurs sur ce sujet complexe. Ainsi des formations ou actions de sensibilisation ont été réalisées au cours de l'année 2023 pour faire monter en compétences les collaborateurs sur les sujets de développement durable.

Ainsi, différentes formations telles que *RSE Parties Prenantes* ou *RSE Histoire, Normes et Opportunités et estimez votre empreinte carbone* ont été réalisées par 70 % des collaborateurs de Milleis Vie.

Les collaborateurs de Milleis Vie ont également été amenés à participer à des ateliers de sensibilisation sur les enjeux liés aux dérèglements climatiques et à l'importance de comprendre que chacun a un rôle à jouer mis en place au niveau du groupe Milleis (ex : fresque du climat, webinaires finance durable).

Actions de sensibilisation sur le règlement SFDR proposées aux administrateurs :

Libellé de l'action	Objectifs	Durée	Direction	Nombre de participants
Actions de sensibilisation à la finance durable	Présentation du règlement SFDR et des changements induits pour Milleis	2,5 heures	Administrateurs	4



Il est à noter que tous les membres du CA ont participé à la Fresque du climat.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en place d'un fournisseur de données spécialisé en données extra-financières (Sustainalytics), le responsable de l'équipe de gestion a bénéficié de deux sessions de formation d'une demi-journée par l'éditeur Morningstar pour la bonne appropriation et utilisation de l'outil.

3. Prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de Milleis Vie

3.1 Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance de Milleis Vie

La prise en compte des critères ESG est un sujet d'attention pour Milleis Vie qui est envisagée globalement au sein de l'entreprise.

Intégration de l'ESG dans les instances de Gouvernance :

Courant 2024 les enjeux Finance Durable sur les investissements du fonds en euros seront évoqués au sein d'un comité traitant des investissements (ALCO).

Les équipes de conformité détiennent la responsabilité d'analyser tout changement réglementaire portant sur le risque de non-conformité et, le cas échéant, de partager les bonnes pratiques à l'ensemble des métiers.

De façon générale, l'expérience dans le secteur de l'Assurance et de la Gestion Financière, des membres du Conseil d'Administration et du Comité de Direction de Milleis Vie leur permet d'appréhender les enjeux liés à une finance plus durable.

Formation et compétences des instances dirigeantes :

- Tous les membres du CA ont participé à la Fresque du climat.
- Tous les membres du CA ont participé à des ateliers de sensibilisation sur la finance durable sur les sujets réglementaires (SFDR notamment) et les impacts produits aux niveaux des produits au sein de Milleis.

Plan d'amélioration 2024

Milleis Vie souhaite également instaurer davantage de remontés d'informations aux instances dirigeantes via un ou des comités dédiés.



3.2 Politique de rémunération

Principes généraux de la politique de rémunération

La politique de rémunération applicable à Milleis Vie est définie de façon à aligner la stratégie économique et les objectifs à long terme, tout en respectant les valeurs de l'entreprise et en permettant une gestion saine et maîtrisée des risques.

Elle se veut incitative et corrèle les indicateurs qualitatifs et quantitatifs. Elle a pour ambition de favoriser l'attractivité et la rétention des talents.

Plan d'amélioration 2024

Milleis souhaite renforcer l'intégration des risques en matière de durabilité dans sa politique de rémunération, conformément à l'article 5 SFDR.

A cette fin, un chantier sera mené en ce sens avec la Direction des Ressources Humaines.

3.3 Règlement interne du Conseil d'Administration

Pour 2023, le règlement interne du Conseil d'Administration de Milleis Vie ne prévoit pas de disposition spécifique concernant la prise en compte des critères ESG.

Cependant chaque année, le Conseil d'Administration valide sa politique d'investissement qui prend en compte les critères ESG.

Pour 2024, le Conseil d'Administration de Milleis Vie, a inclus dans les objectifs des dirigeants effectifs la prise en compte des sujets autour de la finance durable en lien avec le groupe, afin d'accompagner la stratégie de l'entreprise en ce domaine.

En outre, le groupe Milleis dispose d'une politique relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein de l'organe de surveillance et procède au travers de son CNR à une revue annuelle.

Plan d'amélioration 2024

Milleis Vie souhaite modifier son règlement du conseil d'administration afin de formaliser la remontée d'informations au Conseil d'administration.



4 Stratégie d'engagement de Milleis Vie

4.1 Périmètre des entreprises concernés par la stratégie d'engagement

Milleis Vie ne dispose pas de stratégie d'engagement car elle ne réalise pas d'investissements directs sur les marchés actions et ne dispose pas des droits de vote. L'exposition aux marchés actions se fait indirectement par l'intermédiaire d'OPC.

En revanche, elle suit les politiques de votes des sociétés de gestion sélectionnées.

Milleis Vie référence des OPCVM comme supports financiers au sein de ses contrats d'assurance de différentes sociétés de gestions.

Les sociétés de gestion de ces supports financiers mettent en œuvre des moyens internes ou externes fiables pour conduire leur analyse et démontre un effort réel d'analyse et de compréhension des informations dont elles disposent.

Les **10 principales sociétés de gestion** en termes d'encours sont les suivantes :

Société de gestion	Encours
Crédit Mutuel	173 071 467 €
Cholet Dupont	128 645 437 €
JP Morgan	85 393 379 €
Lazard	72 212 407 €
Robeco	50 884 617 €
Goldman Sachs	49 877 227 €
BlackRock	35 382 768 €
M&G	31 082 967 €
Schroder	28 908 333 €
Candriam	26 033 205 €

Lors du référencement des supports financiers (OPCVM) une analyse des point suivants est réalisée :

- **Prise en compte de critères ESG dans la construction du portefeuille** : la stratégie ESG est définie de façon explicite et le résultat de la mise en œuvre de cette stratégie est mesurée. La gestion de l'OPCVM s'inscrit dans une perspective de long terme.
- **Politique d'investissement ESG clairement définie** : les objectifs généraux, financiers et spécifiques ESG sont clairement décrits dans la politique d'investissement, ainsi que dans les documents commerciaux destinés aux investisseurs.
- **Politique d'engagement (dialogue et vote) ESG** : la politique générale de vote et les moyens mis en œuvre sont cohérents avec les objectifs ESG de l'OPCVM.
- **Suivi des émetteurs** : l'OPCVM doit assurer un suivi des émetteurs afin de pouvoir mesurer l'impact ESG de sa gestion.



- **Transparence de l'OPCVM** : une communication formalisée avec les distributeurs et investisseurs est mise en place, permettant de veiller à leur bonne compréhension de la stratégie et des objectifs de l'OPCVM. Le respect des règles de gestion ISR fait l'objet d'un contrôle interne et celles-ci sont clairement décrites aux investisseurs.

4.2 Politique de vote et bilan

Compte tenu de son absence d'investissement en direct sur les marchés actions, Milleis Vie ne dispose pas de droit de vote. Elle n'a donc pas mis en place de politique de vote et elle n'a pas eu à établir de bilan concernant les votes réalisés.

Les politiques ESG des sociétés de gestion sélectionnées sont disponibles sur leurs sites internet :

- Cholet Dupont AM : [Politique-de-vote-et-d'engagement-actionnarial-2023-CDAM.pdf](https://www.cholet-dupont-am.fr/Politique-de-vote-et-d'engagement-actionnarial-2023-CDAM.pdf) ([cholet-dupont-am.fr](https://www.cholet-dupont-am.fr))
- BlackRock : [Engagement actionnarial | Blackrock](https://www.blackrock.com/fr/engagements-actionnariales)
- Crédit Mutuel : [Politique de vote - Article | Crédit Mutuel Asset Management - Professionnels](https://www.creditmutuel-am.eu/Politique-de-vote-Article) ([creditmutuel-am.eu](https://www.creditmutuel-am.eu))
- Lazard : [Notre approche - Lazard Frères Gestion - France \(FR\)](https://www.lazardfreresgestion.fr/Notre-approche-Lazard-Freres-Gestion-France-FR) ([lazardfreresgestion.fr](https://www.lazardfreresgestion.fr))
- Goldman Sachs : [Déclaration sur les principales incidences négatives en matière de durabilité | Responsible Investing | Goldman Sachs Asset Management](https://www.gs.com/responsible-investing/declaration-principales-incidences-negatives) ([gsam.com](https://www.gs.com))
- JPMorgan : [corporate-engagement-proxy-voting-fr.pdf](https://www.jpmorgan.com/fr/corporate-engagement-proxy-voting) ([jpmorgan.com](https://www.jpmorgan.com))
- Robeco : [Rapport de vote | Robeco France](https://www.robeco.com/fr/rapport-de-vote)
- M&G : [voting-policy-2023.pdf](https://www.mandg.com/voting-policy-2023.pdf) ([mandg.com](https://www.mandg.com))
- Candriam : https://www.candriam.com/enes/private/SysSiteAssets/medias/insights/sfdr-publications/2023_06_30_pais_qualitative_reporting_fr.pdf
- Schroder : <https://www.schroders.com/fr-fr/fr/particuliers/expertises/investissement-durable/nos-politiques-dinvestissement-durable-nos-engagements-et-nos-rapports-de-vote/>

4.3 Décisions prises en matière de stratégie d'investissement (désengagement sectoriel notamment)

En 2023 Milleis Vie n'a pas procédé à un désengagement sectoriel pour des motifs ESG. En 2024, Milleis Vie applique les politiques d'exclusion définies dans la feuille de route du groupe Milleis.



5 Taxonomie Européenne et Combustibles Fossiles

5.1 Taxonomie

Le règlement « Taxonomie » adopté en 2020 par l'Union Européenne définit une classification des activités durables suivant six objectifs. Une activité est classée comme durable si elle correspond à au moins l'un des six objectifs suivants :

1. Atténuation du changement climatique ;
2. Adaptation au changement climatique ;
3. Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines ;
4. Transition vers une économie circulaire ;
5. Contrôle de la pollution ;
6. Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

L'activité doit contribuer substantiellement à un ou plusieurs des six objectifs, sans causer de préjudice important aux autres objectifs (principe du « Do no significant harm »). Elle est, par ailleurs, tenue de respecter les normes sociales et, enfin, être conforme aux critères d'examen technique établis dans les actes délégués.

Au 31/12/2023, nous avons identifié dans un premier temps les investissements qui respectent le premier objectif climatique (Atténuation du changement climatique). Le second objectif n'a pu être intégré du fait de la disponibilité des données au moment où nous avons fait l'analyse.

Selon ce critère, au 31 décembre 2023, le taux d'éligibilité à la taxonomie de Milleis Vie était de 4,33%. Les actifs couverts par l'ICP sont ventilés de la manière suivante :

	Montant en €	%
Expositions sur des activités économiques éligibles à la taxonomie	121 331 947	4,3%
Expositions sur des activités économiques non éligibles à la taxonomie	203 693 280	7,3%
Expositions sur des entreprises non tenues de publier des informations non financières	319 786 425	11,4%
Expositions sur lesquelles les données ne sont pas disponibles	280 159 483	10,0%
Expositions non analysées du fonds en euros (OPCVM et autres)	342 941 334	12,2%
Expositions non analysées des UC	1 536 255 911	54,8%
Total actifs couverts par l'ICP	2 804 168 380	100,0%

On observe ainsi une part importante de données non disponibles. Par ailleurs, l'analyse a été limitée aux obligations détenues en direct au sein du fonds en euros. L'extension du périmètre est en cours d'analyse.



Sur ce périmètre analysé, le taux d'alignement est le suivant :

Taux d'alignement à la taxonomie des investissements de Milleis Vie au 31 décembre 2023

Montants des investissements couverts par l'ICP (*)	% des encours alignés à la Taxonomie
2 807 M€	Sur les revenus : 1,74%
	Sur les CapEx : 2,19%

(*) Il s'agit du montant total des actifs de Milleis Vie hors obligations souveraines ou supranationales du fonds en euros.

Ces données sont extraites de notre fournisseur de données Sustainalytics à partir des données reportées par les entreprises elles-mêmes.

5.2 Combustibles Fossiles

Au 31 décembre 2023, 8,85% des investissements sont exposés de façon majeure aux énergies fossiles (pétrole, charbon, tourbe et gaz naturel).

Le taux a été calculé sur la base des informations collectées par l'intermédiaire d'un nouveau fournisseur de données extra-financières. Il a été calculé sur un périmètre plus large que celui sur lequel la taxonomie a été étudiée, puisque ce dernier inclut également une partie des unités de compte (celles qui sont actuellement proposées au sein de nos contrats).

Le chiffre n'est donc pas comparable à celui de 2022.

6 Stratégie d'alignement avec les objectifs de l'accord de Paris et stratégie nationale bas-carbone « SNBC »

6.1 Objectifs quantitatifs à horizon 2030

Le 12 décembre 2015, la COP21 sur le climat, a donné lieu à la signature des Accords de Paris par 195 Etats. L'Accord vise à renforcer la menace des changements climatiques dans le contexte du développement durable en :

- Contenant l'élévation de la température moyenne de la planète en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et en poursuivant l'objectif de ne pas dépasser les 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels,
- Renforçant les capacités d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques et en promouvant la résilience à ces changements et un développement à faible émission de gaz à effet de serre, d'une manière qui ne menace pas la production alimentaire,
- Rendant les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques.

Afin d'atteindre cet objectif il conviendrait de réduire les émissions et d'atteindre l'objectif de zéro émission nette d'ici à 2050.



Conscient des enjeux des changements climatiques, Milleis Vie, s'est fixé des objectifs à horizon 2030 pour une partie de ses encours, à savoir les obligations détenues en direct dans son fonds en euros (soit 1,35 Md€), ainsi que la partie des unités de compte actuellement offerte dans le cadre de ses contrats (soit 0,94 Md€), cela représentait 2,29 Md€ au 31/12/2023.

		Année de référence 2023	Objectifs 2030
COMBUSTIBLES FOSSILES	CHARBON THERMIQUE	Exclusion des sociétés si charbon > 10% du CA	Exclusion des sociétés si charbon > 5% du CA
	PETROLE ET GAZ NON CONVENTIONNEL	Exclusion des sociétés dont l'implication est > 5% du CA	Exclusion des sociétés dont l'implication est > 3% du CA
STRATEGIE CLIMAT	EXPLORATION PETROLIERE ET GAZIERE DANS L'ARCTIQUE	Exclusion des sociétés si charbon > 5% du CA	Exclusion des sociétés si charbon > 3% du CA
	SABLE BITUMINEUX	Exclusion des sociétés dont l'implication est > 5% du CA	Exclusion des sociétés dont l'implication est > 3% du CA
	GAZ DE SCHISTE	Exclusion des sociétés dont l'implication est > 5% du CA	Exclusion des sociétés dont l'implication est > 3% du CA
	TEMPERATURE/ OBJECTIF CLIMAT	2,76°	Entre 2,5° et 2,75°

L'évolution du marché étant permanente Milleis Vie fera un premier bilan en 2025 pour affiner ces estimations et ne pas porter atteinte aux intérêts des clients. L'objectif sera aussi d'étendre la couverture des actifs concernés par la stratégie climat.

L'année de référence des objectifs est 2023 avec un premier objectif à horizon 2030 et une revue a minima tous les 5 ans de ces objectifs dans l'optique d'atteindre la zéro émission nette d'ici 2050.

6.2 Méthodologie interne utilisée

Les objectifs de l'Accord de Paris se déclinent selon trois piliers principaux :

- ✓ L'atténuation : maintenir l'augmentation de la température mondiale « nettement en dessous » de 2 °C d'ici à 2100 par rapport aux niveaux préindustriels et poursuivre les efforts en vue de limiter cette augmentation à 1,5 °C ;



- ✓ L'adaptation : renforcer les capacités des pays à faire face aux impacts du changement climatique ;
- ✓ La finance : rendre les flux financiers compatibles avec les objectifs climatiques et mobiliser 100 milliards de dollars annuels de financements climat Nord-Sud d'ici 2020.

Milleis Vie n'utilise pas de méthode interne cependant une politique d'exclusion centrée sur le climat avec des plans de sortie sur certains secteurs d'activités a été mise en place et les analyses et engagements de Milleis Vie se font sur la base d'informations quantitatives via le fournisseur de données Sustainalytics.

1- La prise en compte des principales incidences négatives sur la thématique « Emissions »

Milleis Vie prend en compte les PAI (Principal Adverse Impact) Emissions sur l'encours d'écrit au point 6.1.

PAI Emissions suivis sont :

- **PAI 1** : Emissions de gaz à effet de serre (GES) : Emissions de GES intégrant le total des Scopes 1 + 2 + 3 (en tonnes d'équivalent CO₂)
- **PAI 2** : Empreinte carbone (scope 1, 2 et 3) : Au lieu d'indiquer la responsabilité globale des investissements de l'entité en matière d'émissions totales de GES par le biais de ses investissements (ce qui est le cas pour les émissions de GES, cf. 1.), ce PAI cherche plutôt à créer une mesure comparable. Elle prend les émissions totales de GES et les divise par la valeur de investissements en millions d'euros, ce qui permet de connaître la quantité de GES créée par million d'euros investis.
- **PAI 3** : Intensité des émissions de gaz à effet de serre des entreprises investies
- **PAI 4** : Exposition à des entreprises opérant dans le secteur des combustibles fossiles
- **PAI 5** : Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable
- **PAI 6** : Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique

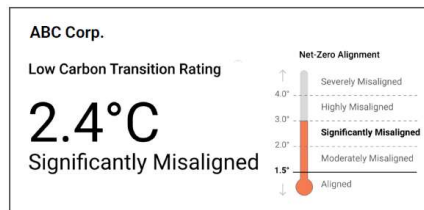
2- Le calcul et suivi de l'intensité carbone des portefeuilles

Milleis Vie calcule et suit l'intensité carbone de plus de 60% de ses encours (voir détail au paragraphe 6.1) en poursuivant l'objectif des Accords de Paris et l'atteinte du net zéro en 2050.

Cette donnée est disponible via l'indicateur de fournisseur de données Sustainalytics « Low Carbon Transition Ratings ».

Les notations de cet indicateur mesurent le sous/dépassement des émissions projetées (prospectives) de chaque émetteur par rapport à un objectif net zéro – Désigné comme leur alignement sur une trajectoire Net Zéro.

L'alignement est communiqué par l'augmentation implicite de la température si l'économie mondiale a suivi la même trajectoire.



L'évaluation est réalisée indépendamment chaque segment de la chaîne de valeur des émetteurs :

- Recherche vigoureuse sur les émissions divulguées
- Modélisation d'estimation des émissions pour les non-déclarants
- Suivi de plus de 85 indicateurs de gestion permettant une évaluation détaillée par sous-industrie

En plus du score d'alignement aux Accords de Paris, Milleis Vie pourrait suivre 2 indicateurs :

- « Low Carbon Transition Rating Management Score » : indicateur qui donne une note sur l'investissement de l'entreprise et l'indice de confiance que nous pouvons avoir dans son plan de préparation à la transition
- « Low Carbon Transition Rating Percentile » : indicateur qui note les efforts de l'entreprise pour s'aligner aux Accords de Paris dans son secteur

En effet ces 2 indicateurs donnent des informations très précises afin de suivre les entreprises dans leur feuille de route et de ne pas exclure des entreprises qui même si à ce jour ne sont pas alignées font les efforts nécessaires pour y parvenir.

Plan d'amélioration

Milleis Vie va suivre l'ensemble des indicateurs visés ci-dessus en parallèle de la gestion assurée par Ostrum AM sur les actifs obligataires du fonds en euros et échanger avec Ostrum AM dans le cadre du suivi du mandat.



7. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

7.1 Mesure du respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique

Selon une étude Swiss Re de 2020, 55% du PIB mondial serait menacé par l'effondrement des écosystèmes.

Les scientifiques alertent au sujet du développement d'une crise écologique planétaire ayant un impact direct sur la biodiversité. Conséquence des pollutions et déséquilibres générés par les activités humaines, la hausse des températures moyennes de la planète contribue à une transformation de l'écosystème global : hausse du niveau des mers, fonte des glaces, acidification des océans...

Aujourd'hui, un million d'espèces animales et végétales sont menacées d'extinction dans les prochaines décennies, soit 50% des espèces connues à l'heure actuelle. L'objectif de la transition écologique est donc de protéger les écosystèmes, la biodiversité, notamment afin de permettre aux sociétés d'y vivre avec résilience et de façon pérenne.

Difficiles à évaluer précisément, on estime toutefois que 40% de l'économie mondiale repose sur des services éco-systémiques.

En termes de préservation de la biodiversité, Milleis Vie est conscient de l'impact des banques et veille à ce que les sociétés dans lesquelles elle investit ne causent pas de dommages majeurs à la biodiversité.

Conformément aux exigences réglementaires, Milleis Vie s'est fixé les objectifs suivants :

		Année de référence 2023	Objectifs 2030
STRATEGIE BIODIVERSITE	HUILE DE PALME	Exclusion des sociétés si > 5% du CA	Exclusion des sociétés si > 3% du CA
	PESTICIDE	Exclusion des sociétés dont l'implication est > 5% du CA	Exclusion des sociétés dont l'implication est > 3% du CA
	PLANTES ET SEMENCES GENETIQUEMENT MODIFIEES	Exclusion des sociétés dont l'implication est > 5% du CA	Exclusion des sociétés dont l'implication est > 3% du CA

Milleis Vie a fait le choix de se fixer un objectif de type exclusion sectorielle. Ces objectifs sont fixés sur la part des encours décrite au paragraphe 6.1. L'année de référence de la fixation de l'objectif est l'année 2023. Le premier horizon est à 2030 et sont revus a minima tous les 5 ans jusqu'à 2050.



7.2 Méthodologie interne de prise en compte de l'enjeu de la protection de la biodiversité

Ces objectifs s'inscrivent dans le cadre de la convention de la biodiversité écologique de 1992 dont les trois principaux objectifs sont :

- La conservation de la biodiversité ;
- L'utilisation durable de ses composants ;
- Le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles qui y sont associées.

Milleis Vie n'utilise pas de méthode interne. Notre fournisseur de données extra-financières, Sustainalytics, nous alerte par exemple sur les sociétés qui causent le plus de dommages à la biodiversité.

Dans des cas extrêmes, ces constats pourraient aboutir à des comités décisionnels dont l'objet serait de nous désinvestir de sociétés trop dommageables à la biodiversité.

- 1- La mise en place de politiques d'exclusion centrées sur la biodiversité :** les analyses et engagements de Milleis Vie se font sur la base d'informations quantitatives via le fournisseur de données Sustainalytics.
- 2- La prise en compte des principales incidences négatives sur la thématique « Biodiversité » sur l'ensemble des sous-jacents**

Milleis Vie prend en compte le PAI Biodiversité sur le périmètre décrit au paragraphe 6.1.

PAIs Biodiversité suivi :

- **PAI 7 :** Impact sur la Biodiversité : Part des investissements dans les entreprises avec des sites/opérations situés dans des zones sensibles du point de vue de la biodiversité ou à proximité de celles-ci, où des activités menées par ces entreprises détenues ont un impact négatif sur ces zones.

Plan d'amélioration

Milleis Vie va suivre l'ensemble des indicateurs visés ci-dessus en parallèle de la gestion assurée par Ostrum AM sur les actifs obligataires du fonds en euros et échanger avec Ostrum AM dans le cadre du suivi du mandat.



8 Prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

Les enjeux et risques extra-financiers (changement climatique, dégradation de l'environnement, droits humains, questions sociales...) et leurs impacts financiers et non financiers sont des sujets de préoccupation croissante pour Milleis Vie.

Les risques extra-financiers sont gérés dans le cadre de la gestion des risques et du contrôle interne mis en place.

Milleis Vie cherche à maîtriser l'impact des risques en matière de durabilité dans le cadre du référencement de ses supports financiers au sein de ses contrats :

- ✓ **Les risques en matière de durabilité** sont définis comme « *tout événement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance (ESG) qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement* ».
- ✓ **Les incidences en matière de durabilité** représentent l'impact que peuvent avoir les investissements réalisés sur les facteurs de durabilité externes.

La prise en compte des risques en matière de durabilité fait pleinement partie des processus de sélection des supports financiers et de la gestion du fonds en euros.

Elle est encadrée par notre [Politique relative à l'intégration des risques en matière de durabilité](#)⁵ (Article 3 SFDR) et par notre [Politique de prise en compte des incidences négatives](#)⁶ (Article 4 SFDR) disponibles sur notre site internet.

Sur l'année 2023, Milleis Vie a mis en place plusieurs méthodologies afin de garantir la prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques :

- Mise en place d'un processus et d'une gouvernance de sélection rigoureux dans sa politique d'investissement pour s'assurer de la prise en compte des critères ESG revue annuellement,
- Mise à jour des politiques de sélection des partenaires producteurs (sociétés de gestion) et analyse de leur politique d'engagement,
- Mise en place d'un fournisseur (Sustainalytics) spécialisé dans l'analyse extra-financière afin d'établir des indicateurs pertinents et un suivi de qualité pour 2024,
- Utilisation d'un intégrateur afin d'avoir une vision précise sur les compositions des fonds et sur leur trajectoire carbone,
- Mise en place de politiques d'exclusion précises,
- Suivi des incidences négatives sur le périmètre large de plus de 60% des encours (voir détail au paragraphe 6.1)
- Mise en place d'une stratégie climat et biodiversité avec le suivi de plusieurs indicateurs et des engagements quantitatifs,
- Prise en compte d'un risque ESG dans la cartographie des risques de Milleis Vie,

⁵ <https://www.milleis.fr/files/media/20220209-Politique-integration-des-risques-de-durabilite.pdf>

⁶ <https://www.milleis.fr/files/media/20230615-Politique-prise-en-compte-des-incidences-negatives.pdf>



- Prise en compte plus détaillée du risque ESG aboutissant au passage en article 8 du fonds en euros,
- Réalisation de travaux dans le but d'ajouter une dimension Risque Climatique dans l'ORSA réalisé en 2024.

9 Informations issues de dispositions de l'article 4 du règlement (UE) du parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019 (Règlement SFDR)

Le Règlement SFDR exige que les informations relatives à l'intégration des risques liés à la durabilité, la prise en compte des impacts négatifs sur la durabilité, les objectifs d'investissement durables, ainsi que la promotion des caractéristiques environnementales et sociales, soient rendus publics pour les clients.

L'objectif de la présente partie est de présenter la manière dont Milleis Vie prend en compte les principales incidences négatives (dits également « PAI » pour « Principal Adverse Impacts ») de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

Il s'agit ainsi d'évaluer les conséquences négatives que peuvent avoir les décisions d'investissement de Milleis Vie sur les facteurs de durabilité (environnement, questions sociales et de personnel, respect des droits de l'homme et lutte contre la corruption, etc.).

Les informations fournies sont susceptibles d'évoluer en fonction des travaux de mise en conformité menés par Milleis Vie et de la disponibilité des données.

9.1 Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Gouvernance interne et responsabilité de la mise en œuvre de ces politiques dans le cadre des stratégies et procédures organisationnelles

La gouvernance de Milleis Vie est construite autour :

- d'une part d'un Comité Produits qui est responsable de la politique permettant d'identifier et de hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité des supports en unités de compte lors de leur référencement dans les contrats d'assurance.
- d'autre part d'un comité traitant des investissements (ALCO) qui est responsable de la politique permettant d'identifier et de hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité dans le cadre de la gestion du fonds en euros



Recensement et recueil des indicateurs pertinents / Identification et évaluation des principales incidences négatives

Milleis Vie a recensé et piloté l'ensemble des indicateurs obligatoires de SFDR à compter du 01/07/2023, soit 6 mois après la date de disponibilité prévisionnelle de la donnée au niveau des sous-jacents. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2023, les données sont progressivement publiées par les sociétés de gestion/émetteurs mais leur nombre demeure encore faible. Milleis Vie a donc décidé d'une prise en compte partielle des impacts négatifs pour l'année 2023 en fonction du taux de couverture des données. Le premier cycle complet de prise en compte effective et complète des impacts négatifs dans la politique de gestion ne sera effectif qu'à compter du 1^{er} janvier 2024.

Par conviction et conformité réglementaire, Milleis Vie, au regard de la couverture de données disponible, a sélectionné des PAIs / indicateurs additionnels afin de compléter sa démarche d'investissement responsable.

A date, les indicateurs additionnels retenus sont :

- **PAI liés aux questions climatiques :**
 - o **indicateur** → Les investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone
- **PAI liés aux questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption :**
 - o **indicateur** → Les investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail.

La démarche d'investissement responsable implique l'identification et la maîtrise des impacts négatifs. La manière dont les impacts négatifs sont pris en compte dans les décisions d'investissement varie en fonction du type de gestion :

- **La gestion en titres vifs déléguée à Ostrum AM sur le fonds en euros :** recueil des indicateurs quantitatifs par l'intermédiaire d'un fournisseur de données extra-financières Sustainalytics,
- **La gestion indirecte via des OPC externe sur les unités de compte :** recueil direct des indicateurs quantitatifs au niveau des sociétés de gestion de ces OPC,

Suivant le principe de double matérialité, Milleis Vie utilise à la fois les exclusions sectorielles et les méthodologies ESG pour gérer les principales incidences négatives de ses investissements. Tout d'abord, les investissements potentiels sont comparés à plusieurs listes d'exclusion. Les exclusions sectorielles consistent à éliminer certaines industries identifiées comme ayant des impacts négatifs graves sur l'environnement et la société. Ces exclusions sectorielles, mises à jour en 2023, sont considérées comme la priorité la plus élevée pour Milleis Vie pour éviter les impacts négatifs sur l'environnement, la société et la gouvernance :

- Exclusions totales de toutes activités liées aux armes controversées, aux mines anti-personnel et aux armes à sous-munitions,
- Exclusion d'activités par seuil de CA
 - o Tabac si CA > à 10%
 - o Production de fourrure animale si CA > à 10%
 - o Divertissements pour adultes si CA > à 10%



Si l'investissement n'est pas exclu, Milleis Vie évalue de nombreux indicateurs extra-financiers (Le Morningstar Sustainability Rating, le pourcentage d'investissement durable des fonds, le score de risque ESG, ...). Cette évaluation effectuée à partir des données extra-financières de Sustainalytics examine l'exposition de l'entreprise au risque de durabilité et la manière dont elle gère ce risque. Elle prend également en compte l'exposition de ses investissements aux controverses sévères afin de quantifier la possibilité d'impacts négatifs significatifs sur les facteurs ESG.

Plus globalement, cette méthodologie permettra à Milleis Vie de hiérarchiser les PAIs pertinents pour chaque secteur d'activité et chaque classe d'actifs.

Toutefois, la modélisation ESG demeure complexe et source d'incertitudes. Milleis Vie s'appuiera par conséquent sur des informations et données historiques collectées auprès de fournisseurs de données extra-financières qui peuvent présenter une meilleure fiabilité. Milleis Vie cherche donc à appliquer un processus de sélection rigoureux et à s'assurer d'un niveau de surveillance approprié.

✓ **Modalités de prise en compte des PAIs**

Sur le portefeuille obligataire du fonds en euros, la prise en compte des PAIs se fera par l'intermédiaire de prestataire externe gestionnaire du fonds en euros. Les modalités de prise en compte demeurent en cours d'élaboration.

Concernant les actifs de diversification et les supports financiers en unités de compte un PAI sera considéré comme « pris en compte » lorsque l'information sera envoyée via le fichier EET ou tout autre moyen et que le PAI sera désigné comme « pris en compte » dans la politique de gestion du producteur.

Suite à la mise à jour de ses politiques en 2023, Milleis Vie demande aux sociétés de gestion des OPC que dans la mesure du possible, la prise en compte des incidences négatives au niveau des OPC corresponde aux différents engagements du Groupe Milleis.

Plus généralement, Milleis Vie pousse ses producteurs partenaires à s'aligner sur les bonnes pratiques de prise en compte des PAIs avec un maximum de transparence et d'indicateurs.

Milleis Vie exige également de ses sociétés de gestion partenaires le respect de leurs obligations conformément à l'article 4 du Règlement SFDR (publication et la mise à jour annuelle des politiques de prise en compte des PAIs, publication et la mise à jour annuelle de rapport qualitatif et quantitatif sur les PAIs, le résultat des indicateurs PAIs par les entités avec des plans d'amélioration).

9.2 Modalités de prise en compte dans la politique de gestion et due diligences

Le Groupe Milleis s'assure de la bonne maîtrise des impacts négatifs en procédant à une analyse des indicateurs des PAIs sur une période de temps représentative en les mesurant et en évaluant la performance "relative" de chaque PAI par rapport à la période de référence précédente, leur compatibilité avec notre stratégie de durabilité, ainsi que leur trajectoire pluriannuelle.



Dans le cas où les principales incidences négatives ne seraient pas maîtrisées au cours de plusieurs périodes couvertes par le rapport, les actions suivantes pourraient être envisagées :

Élaboration d'une stratégie d'engagement envers les sous-jacents les moins performants et/ou dont la trajectoire d'amélioration est jugée insatisfaisante.

En cas de performance considérée comme insuffisante ou d'absence de trajectoire d'amélioration, une décision de désinvestissement total ou partiel pourra être prise.

Ces actions seront définies progressivement en fonction des données chiffrées qui seront récupérées (non exhaustives à ce jour) et en particulier à partir du 1er janvier 2024, dans le cadre de la publication du rapport quantitatif prévu pour le 30 juin 2024.

9.3 Source de données utilisées

Pour les OPC, le groupe Milleis se base sur les données issues directement des sociétés de gestion, transmises :

- Soit par le fournisseur de données financières Morningstar ;
- Soit par un recueil direct auprès des sociétés de gestion concernées.

Pour les titres vifs, le groupe Milleis s'appuiera essentiellement sur les données issues d'un fournisseur de données extra-financières Morningstar Sustainalytics.

Morningstar : Morningstar est un fournisseur renommé de données financières et d'analyses qui joue un rôle clé dans l'industrie de l'investissement. Fondée en 1984, la société fournit une vaste gamme d'informations sur les actions, les fonds communs de placement, les obligations, les indices et d'autres produits financiers à des investisseurs du monde entier. Morningstar est réputé pour sa recherche approfondie et objective, qui comprend des évaluations des performances, des notations, des ratios clés et des analyses détaillées des fonds et des actions. Les données de Morningstar sont largement utilisées par les professionnels de l'investissement, les conseillers financiers et les particuliers pour prendre des décisions éclairées en matière de placement.

9.4 Politique de sélection des partenaires producteurs (sociétés de gestion) et politique d'engagement

Au-delà des règles de sélection (précisées dans les rapports précontractuels des mandats conformément à l'article 8 du Règlement SFDR), les partenaires producteurs sont sélectionnés et évalués via un process de « *due diligence* » complet.

Pour la partie OPC, au moment de la sélection du fonds, une due diligence est réalisée et actualisée tous les deux ans. Ce processus est un devoir de précaution et permet à Milleis Banque Privée de s'assurer que son partenaire est robuste. Pour certains cas exceptionnels, comme le cas d'une fusion/absorption ou d'une OST, une due diligence exceptionnelle pourra être réalisée.

Dans le cadre de cette due diligence, les éléments suivants sont notamment étudiés :

- Analyse des entreprises sur des critères ESG
- Prise en compte de critères ESG dans la construction du portefeuille



- Politique d'investissement ESG clairement définie
- Politique d'engagement (dialogue et vote) ESG
- Suivi et mesure de l'impact de la gestion ESG sur les émetteurs
- Transparence du fonds

A noter, le Groupe Milleis ne vote ni dans le cadre de son activité de gestion sous mandat, ni dans le cadre de ses activités d'assureur-vie. Si des fonds font partie du portefeuille, le gestionnaire de fonds est responsable du vote.

Le Groupe Milleis surveillera la performance de ses partenaires en matière de PAIs en examinant leurs rapports qualitatifs et quantitatifs annuels. Les PAIs Emissions seront considérés comme prioritaires conformément à l'approche Milleis ESG.

9.5 Tableau de prise en compte des Principales Incidences Négatives (ou PAIs) par Milleis Vie - (rapport quantitatif)

Périmètre : Suivi des incidences négatives sur le périmètre large de plus de 60% des encours à savoir les obligations détenues en direct dans son fonds en euros (soit 1,35 Md€), ainsi que la partie des unités de compte actuellement offerte dans le cadre de ses contrats (soit 0,94 Md€), cela représentait 2,29 Md€ au 31/12/2023.

Au regard de la faible disponibilité des données depuis le 1er janvier 2023, la prise en compte des incidences négatives sur l'année 2023 est partielle. Le premier cycle complet de prise en compte effective et complète des incidences négatives dans la politique de gestion du Groupe Milleis sera à compter du 1er janvier 2024.

Exercice de référence : Juillet 2023 – Décembre 2023

Indicateurs des Principales Incidences Négatives	Métriques et modalités de Prise en Compte	Résultats chiffrés (Années 2022)	Résultats chiffrés (Années 2023)	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Climat et Environnement				
1. Emissions de Gaz à Effet de Serre (GES)	Emissions de GES intégrant le total des Scopes 1 + 2 + 3 (en tonnes d'équivalent CO2)	N/A	432 893	<p>Approche générale : Milleis Vie s'engage à contribuer aux objectifs de l'Accord de Paris et à atteindre des émissions nettes de carbone nulles d'ici 2050. Dans le cadre de notre méthodologie, l'ITR (l'augmentation implicite de la température sera utilisée en complément).</p> <p>Exclusions : La politique d'exclusion de Milleis Vie couvre l'exclusion des activités</p>
2. Empreinte Carbone	Au lieu d'indiquer la responsabilité globale des investissements de l'entité en matière d'émissions totales de GES par le biais de ses investissements (ce qui est le cas pour les émissions de GES, cf. 1.), ce	N/A	551	



	<p>PAI cherche plutôt à créer une mesure comparable. Elle prend les émissions totales de GES et les divise par la valeur des investissements en millions d'euros, ce qui permet de connaître la quantité de GES créée par million d'euros investi. L'empreinte CO2 inclut ici le chiffre total des scopes 1 + 2 + 3 (Tco2eq/EURm)</p>			<p>ayant un impact très négatif sur le climat (par exemple le charbon thermique ou les entreprises actives dans le secteur du gaz et pétrole non conventionnel. Les seuils en la matière et les objectifs sont spécifiés dans la stratégie climat du groupe Milleis).</p>
3. Intensité CO2 des entreprises investies	Intensité CO2 : Total Scope 1 + 2 + 3 (Tco2eq/EURm)	N/A	1002	
4. Exposition des entreprises investies aux énergies fossiles	Part des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles exprimée en pourcentage	N/A	9,63	
5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable	Consommation d'énergies non renouvelables & Production d'énergies non renouvelables	N/A	78,34	
6. Intensité de la consommation d'énergie	Intensité de la consommation d'énergie, tous secteurs confondus (en GWh/EURm)	N/A	7	
7. Impact sur la Biodiversité	Part des investissements en pourcentage dans les entreprises avec des sites/opérations situés dans des zones sensibles du point de vue de la biodiversité ou à proximité de celles-ci, où des activités menées par ces entreprises détenues ont un impact négatif sur ces zones.	N/A	5,72	<p>Approche générale : Milleis Vie est conscient de l'impact des investissements des assureurs et veille à ce que les sociétés dans lesquelles elle investit ne causent pas de dommages majeurs à la biodiversité.</p> <p>Exclusions : La politique d'exclusion de Milleis Vie couvre l'exclusion des activités ayant un impact très négatif sur la biodiversité comme la production d'huile de palme, de pesticides et de plantes et semences génétiquement modifiées. Les seuils en la matière et les objectifs sont spécifiés dans la stratégie Biodiversité du groupe Milleis.</p>
8. Rejet dans l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par les entreprises investies par million d'euros investis, exprimées en moyenne pondérée	N/A	0	<p>Approche générale : A ce jour, Milleis Vie n'a pas défini de politique spécifique concernant les rejets dans l'eau et les déchets dangereux.</p> <p>Engagement : Milleis Vie s'engage à surveiller ces indicateurs au niveau de ces titres vifs par la présence d'une</p>
9. Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux et déchets	N/A	1	



	<i>radioactifs générés par les entreprises investies par million d'euros investis, exprimées en moyenne pondérée (t/EURm)</i>			controverse active sur ces 2 niveaux d'indicateurs.
Social, Ressources Humaines, Respect des Droits dont les Droits de l'Homme				
10. Violation du Pacte Mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	<i>Part d'investissements des entreprises investies qui ont été impliquées dans des violations des principes de l'UNGC ou des lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales, exprimée en pourcentage.</i>	N/A	0,51	<p>Approche générale : Milleis Vie prend en compte des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi que les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.</p> <p>Engagement : Milleis Vie s'engage à surveiller ces indicateurs au niveau de ces titres vifs par la présence d'une controverse sévère sur le thème social (Sustainalytics).</p>
11. Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales"	<i>Part des investissements dans les entreprises sans politique pour contrôler la conformité avec les principes du PMNU ou les principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, exprimée en pourcentage de sociétés impliquées</i>	N/A	32,53	
12. Ecart de rémunération Femmes/Hommes	<i>Écart de rémunération moyen Hommes/Femmes non ajusté des entreprises investies exprimé en pourcentage moyen</i>	N/A	33	
13. Diversité au sein des Conseils	<i>Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes membres du conseil d'administration des sociétés investies exprimé en pourcentage de l'ensemble des membres du conseil d'administration</i>	N/A	39,84	
14. Exposition aux armements controversés (mines anti-personnel, armes à sous-munition, armes chimiques et armes biologiques)	<i>Part des investissements dans les entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées exprimée en pourcentage de sociétés impliquées</i>	N/A	0	
Actifs souverains et supranationaux				
15. Intensité Gaz à Effet de Serre (GES)	<i>Intensité de GES des pays</i>	N/A	0	Approche générale : Le taux de couverture obtenu grâce au fournisseur



	<i>d'investissement (Tonnes de CO2 par millions d'euros de produits)</i>			<i>de données Sustainalytics étant trop faible à date, Milleis Vie n'a pas souhaité se fixer d'objectifs à partir de ces données. Nous réévaluerons néanmoins cette approche à fréquence régulière.</i>
16. Pays d'investissement soumis à des violations sociales	<i>Nombre de pays connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies (Nombre absolu et % du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements)</i>	N/A	0	
Indicateurs d'incidences négatives additionnels (volontaires)				
17. Investissement dans des entreprises qui n'ont pas pris d'initiatives de réduction des émissions de carbone	<i>Pourcentage de sociétés impliquées n'ayant pas pris d'initiative de réduction des émissions de CO2</i>	N/A	22,53	Approche générale : Milleis Vie étudie avec attention les politiques et objectifs de réduction des émissions carbone des entreprises. Engagement : Nous nous engageons à suivre cet indicateur sur les titres vifs dans le but de mener une analyse avec notre gestionnaire d'actifs le cas échéant.
18. Les investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail	<i>Mesurer le pourcentage des investissements d'entreprise du fonds/portefeuille qui sont impliqués dans des sociétés qui n'ont pas de politique de prévention des accidents du travail</i>	N/A	22,42	Approche générale : Milleis Vie étudie avec attention les politiques sociales mises en place par les entreprises. Engagement : Nous nous engageons à suivre cet indicateur sur les titres vifs dans le but de mener une analyse avec notre gestionnaire d'actifs le cas échéant.

9.6 Comparaison historique avec les périodes précédentes

La première comparaison de la performance de Milleis VIE sur les PAIs sera fournie en juin 2025. A ce jour (30 juin 2024), Milleis VIE établit son tout premier rapport des PAIs sur la période suivante : 1^{er} Juillet au 31 décembre 2023 et n'a pas encore de données de comparaison disponibles pour l'année n-1.